

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

WEPOS Pierre de nettoyage

EAN: 4250295105317

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: nettoyage de surfaces

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG

Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51

Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants.

Marquage spécial

EUH208 Contient Limonène. Peut produire une réaction allergique.

Texte pour l'étiquetage: Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:

Contient

- moins de 5% savon

parfums

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 2 de 12

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 205-590-5 CAS 143-18-0	oléate de potassium	< 5 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 227-813-5 CAS 5989-27-5	D-Limonène	< 1 %	Flam. Liq. 3; H226. Skin Irrit. 2; H315. Skin Sens. 1; H317. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M = 1). Aquatic Chronic 1; H410 (Facteur M = 1).

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Contient Kaolin. Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:

Contient

- moins de 5% savon

parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
En cas de malaises, consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais.

Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 3 de 12

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Lors d'incendies de grande ampleur: jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. L'eau contaminée ayant servi à l'extinction doit être éliminée selon les réglementations administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Porter à la déchetterie dans des récipients adéquats.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 4 de 12

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 5 de 12

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
1332-58-7	Kaolin	Argentine: CMP	2 mg/m ³ (fraction respirable)
		Australie: OEL-TWA	10 mg/m ³ (fraction inhalable)
		Bulgarie: long terme	3 mg/m ³ (fraction respirable)
		Bulgarie: long terme	6 mg/m ³ (fraction inhalable)
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	2 mg/m ³
		Canada, BC: OEL TWA	2 mg/m ³
		Canada, Ontario: OEL TWA	2 mg/m ³ (fraction respirable)
		Canada, Québec: VEMP	10 mg/m ³ (fraction inhalable)
		Canada, Québec: VEMP	5 mg/m ³ (fraction respirable)
		Canada, Québec: VEMP	5 mg/m ³
		Corée: long terme	2 mg/m ³ fraction respirable
		Croatie: long terme	2 mg/m ³ (fraction respirable)
		Danemark: korttid	4 mg/m ³ (fraction respirable)
		Danemark: long terme	2 mg/m ³ (fraction respirable)
		Espagne: VLA-ED	2 mg/m ³ d,e
		EUA: ACGIH: TWA	2 mg/m ³ fraction respirable (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica)
		EUA: NIOSH: TWA	10 mg/m ³ fraction inhalable
		EUA: NIOSH: TWA	5 mg/m ³ (fraction respirable)
		EUA: OSHA: TWA	15 mg/m ³ fraction inhalable
		EUA: OSHA: TWA	5 mg/m ³ (fraction respirable)
		Finlande: 8 h	2 mg/m ³ (fraction respirable)
		France: VME	10 mg/m ³
		Grande-Bretagne: WEL-TWA	2 mg/m ³ (fraction respirable)
		HK: long terme	2 mg/m ³ (fraction respirable)
		ID: long terme	10 mg/m ³ (fraction inhalable)
		ID: long terme	2 mg/m ³ (fraction respirable)
		Irlande: 8 hours	2 mg/m ³
		IS: long terme	2 mg/m ³
		IS: long terme	5 mg/m ³ (fraction inhalable)
		Malaisie: long terme	2 mg/m ³
		Mexique: court terme	20 mg/m ³ (j), A4
		Mexique: long terme	10 mg/m ³ (j), A4
		Mexique: long terme	2 mg/m ³ fraction respirable
		Nouvelle-Zélande: long terme	10 mg/m ³
Nouvelle-Zélande: long terme	2 mg/m ³ (fraction respirable)		
Pologne: NDS	10 mg/m ³ (fraction inhalable)		
Roumanie: long terme	2 mg/m ³ (fraction inhalable)		
Roumanie: long terme	2 mg/m ³ (fraction respirable)		
Suisse: VME	3 mg/m ³ (fraction respirable)		
ZA: long terme	2,5 mg/m ³		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 6 de 12

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
5989-27-5	D-Limonène	Allemagne: DFG Kurzzeit	112 mg/m ³ ; 20 ppm H,Sh
		Allemagne: DFG Kurzzeit	220 mg/m ³ ; 40 ppm
		Allemagne: DFG Langzeit	110 mg/m ³ ; 20 ppm
		Allemagne: DFG Langzeit	28 mg/m ³ ; 5 ppm H,Sh
		Allemagne: TRGS 900 Kurzzeit	112 mg/m ³ ; 20 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Allemagne: TRGS 900 Kurzzeit	220 mg/m ³ ; 40 ppm
		Allemagne: TRGS 900 Langzeit	110 mg/m ³ ; 20 ppm
		Allemagne: TRGS 900 Langzeit	28 mg/m ³ ; 5 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Espagne: VLA-ED	168 mg/m ³ ; 30 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Estonie: court terme	300 mg/m ³ ; 50 ppm
		Estonie: long terme	150 mg/m ³ ; 25 ppm
		Finlande: 15 min	280 mg/m ³ ; 50 ppm
		Finlande: 8 h	140 mg/m ³ ; 25 ppm
		Norvège: court terme	250 mg/m ³ ; 50 ppm
		Norvège: long terme	140 mg/m ³ ; 25 ppm
		Norvège: long terme	95 mg/m ³ ; 20 ppm
		Suède: KGV	300 mg/m ³ ; 50 ppm
Suède: NGV	150 mg/m ³ ; 25 ppm		
Suisse: VLE	80 mg/m ³ ; 14 ppm		
Suisse: VME	40 mg/m ³ ; 7 ppm		

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Recommandation: En cas de dégagement important de poussières, porter une protection respiratoire.

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter de respirer les poussières. Éviter la formation de poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 7 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide Couleur: de couleur crème
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation:	1700 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): non déterminé
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 3 g/cm ³
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'ignition:	non déterminé
Densité apparente:	à 20 °C: 300 - 500 kg/m ³
Teneur en solvant:	solvants organiques 0 %
Teneur en corps solides:	95,1 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 8 de 12

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient Limonène. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénéité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 9 de 12

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 30 = Déchets municipaux: Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 10 de 12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 11 = Solides combustibles
Classe de risque pour le milieu aquatique:
1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Décret relatif aux défaillances:

Le produit n'est pas assujéti à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 11 de 12

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H226 = Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 = Provoque une irritation cutanée.
- H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 = Contient Limonène. Peut produire une réaction allergique.

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- CE: Communauté européenne
- EN: Norme européenne
- UE: Union européenne
- IATA: Association du transport aérien international
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- facteur M: Facteur de multiplication
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Créée: 17.10.2018

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Pierre de nettoyage

Numéro de matière 205943

Mise à jour: 17.10.2018
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 12 de 12

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

